





Rapport annuel  
1983 - 1984



## Table des matières

Message du président .....	1
La Commission .....	2
Activités de la Commission .....	3
Financement .....	6

## 2. Activités de la Commission en 1983-1984

Les projets d'infrastructure municipale ont constitué une part importante des travaux de la Commission l'an dernier. En plus d'étudier plusieurs sites d'élimination de déchets solides et liquides, la Commission a commencé l'examen du projet d'aménagement du village d'Umiujaq, projet de développement important pour le Nouveau-Québec. La Commission a également examiné et évalué plusieurs projets de pistes d'atterrissage en vue de promouvoir l'exploration de minerais.



### Sites d'élimination des déchets solides

La Commission a examiné et évalué des projets de relocalisation des sites d'élimination des déchets solides de Salluit, Inukjuak, Aupaluk et Kangiqsujaq. Lors de ses examens, la Commission a tenu compte des éléments suivants:

- la coordination et la planification de ces projets en fonction des infrastructures municipales existantes (routes d'accès, pistes d'atterrissage, points d'eau, etc.);
- l'évacuation appropriée des eaux de ruissellement;
- l'accessibilité permanente aux sites;
- la restauration adéquate et la fermeture des anciens sites d'enfouissement;
- la conformité des techniques utilisées aux normes environnementales;
- la localisation des matériaux granulaires utilisés pour la construction des routes d'accès.

## Sites d'élimination des déchets liquides

La Commission a examiné des projets de traitement des eaux usées pour toutes les municipalités inuit à l'exception de Kuujuaq et de Kuujuarapik. Elle a dû examiner un projet d'élimination des eaux usées pour le village cri de Whapmagoostoo, puisque leur système serait installé sur le territoire inuit de Kuujuarapik.

Tous les projets font appel à des unités de disques biologiques rotatifs ou à des étangs d'oxydation facultatifs non aérés sauf celui de Whapmagoostoo qui proposait l'élimination des eaux usées sans traitement.

Ces projets ne sont pas obligatoirement assujettis à la procédure d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement et le milieu social et la Commission devait donc décider d'assujettir ou non ces projets à la procédure.

Lors de son examen, la Commission a tenu compte des points suivants:

- l'accessibilité aux sites proposés d'élimination des déchets liquides;
- la simplicité, l'efficacité et la souplesse des techniques de traitement choisies;
- les mesures d'urgence à prendre en cas de bris mécanique d'une unité de disques biologiques.

## Pistes d'atterrissage en vue de promouvoir l'exploration minière

La Commission a examiné un projet visant à prolonger la piste d'atterrissage au Lac Brisson / Strange Lake en vue de promouvoir les travaux d'exploration minière de la région. La Commission étudie également un projet de construction d'aires d'atterrissage dans la fosse du Labrador, qui a pour but de promouvoir l'exploration minière dans la région.

Lors de son examen du projet de prolongement de la piste au Lac Brisson, la Commission s'est penchée sur les répercussions du projet sur le caribou, la faune et la flore de la région, les impacts physiques de la construction et des opérations (par exemple l'entreposage et la manipulation de produits pétroliers) et sur les résultats des consultations avec les populations inuit et naskapie. La Commission a fait savoir au ministère de l'Environnement que la construction de l'aire d'atterrissage n'avait jamais reçu l'autorisation nécessaire.

Les Naskapis s'inquiètent du fait que la procédure d'évaluation et d'examen des répercussions sur l'environnement et le milieu social n'aie pas été appliquée dans le cas de l'aire d'atterrissage au Lac Brisson.

Le Président a rencontré un représentant naskapi pour discuter de la prolongation possible de la piste et de la procédure connexe. Le projet a finalement été adopté, sous réserve de diverses conditions.



## Projet de relogement à Umiujaq

La Commission a reçu des renseignements préliminaires sur le nouveau village d'Umiujaq situé dans la région du lac Guillaume-Deslisle. Plus tôt cette année, la Commission avait examiné un projet visant l'aménagement d'un campement temporaire et la construction d'une piste d'atterrissage temporaire.

Le relogement des Inuit de Kuujjuarapik à Umiujaq est prévu dans la convention de la Baie James et du Nord québécois. Le 2 novembre 1982, les Inuit de Kuujjuarapik votèrent en faveur du relogement de leur communauté et le 22 février 1984, l'entente sur le relogement à Umiujaq fut ratifiée. Elle stipule l'établissement d'un Comité directeur du relogement composé d'un représentant du Québec et de trois Inuit représentant l'Administration régionale Kativik, la collectivité de Kuujjuarapik et la Société Makivik. Le comité est le promoteur du projet et doit assurer la mise en application du relogement à Umiujaq selon les stipulations de l'entente.

La Commission a préparé des directives sur l'évaluation et l'examen des impacts sur l'environnement et le milieu social, et a rencontré le promoteur pour lui faire part des principes inhérents à celles-ci. La Commission a identifié trois éléments importants:

- le promoteur a la chance unique de construire une nouvelle municipalité assurant une qualité de vie qui devrait éviter les problèmes qui existent actuellement dans les municipalités nordiques;
- le promoteur devrait faire preuve de souplesse lors de la conception et de la planification du village afin de parer à des variations possibles dans les structures démographiques;
- le promoteur considère l'évaluation en fonction des coûts totaux pour une période de vingt ans s'il soumet une justification économique.

Ce projet fera l'objet d'un examen par la Commission au cours de la prochaine année.

## Le projet Grande Baleine

Le 15 décembre 1982, Hydro-Québec annonçait que la construction du projet hydro-électrique Grande Baleine serait retardée, vraisemblablement jusqu'en 1988; depuis, il y a eu d'autres délais dans le calendrier de construction du projet. La Commission arrêta ses travaux sur le rapport des répercussions sur l'environnement et le milieu social et, le 24 octobre 1984, s'informa auprès du sous-ministre de l'Environnement du statut du projet face à la procédure d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement et le milieu social.

## Publications

Durant l'année la Commission a publié les deux documents suivants:

- 1) *Procédures québécoises d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement et le milieu social au nord du 55e parallèle: Information aux promoteurs*

Le guide a pour but d'informer les promoteurs de projets au nord du 55e parallèle des démarches nécessaires à l'obtention des autorisations requises par le ministère de l'Environnement du Québec.

- 2) *Les répercussions du projet hydro-électrique Grande Baleine: perception des Inuit, par William Kemp*

Le rapport intitulé *Les répercussions du projet hydro-électrique Grande Baleine: perception des Inuit* a été publié pour combler une lacune; il n'y avait aucun document sur le sujet. Cette étude évaluait les connaissances et les perceptions des chasseurs inuit quant aux répercussions probables du projet hydro-électrique Grande Baleine sur l'environnement, l'écologie et l'économie de subsistance de Kuujjuarapik.

On peut se procurer des copies de ces publications au secrétariat de la Commission.

### 3. Financement pour l'année 1983-1984

Les frais du secrétariat de la Commission pour l'exercice se terminant le 31 mars 1984 se ventilent comme suit:

REVENUS	
Surplus (1982-1983)	\$ 2 590
Contrat pour l'exercice 1983-1984	\$52 000
Total	\$54 590
FRAIS	
Salaires	\$17 076
Contribution de l'employeur	\$ 1 175
Sortie annuelle	\$ 725
Fret	\$ 818
Déplacements	\$ 5 954
Frais de déplacement	\$ 3 731
Publications et affiliation	\$ 8 086
Frais administratifs-ARK	\$ 7 800
Frais administratifs-autres	\$ 3 000
Frais de logement	\$ 6 410
Divers	\$ 490
Total	\$55 265
Déficit	\$ 675